

Le 1^{er} mai 2007

Monsieur Jean-Marc Fournier
Ministre du Revenu
Ministère du Revenu
3800, rue Marly
6^e étage
Ste-Foy (Québec) G1X 4A5

Objet : Registre des entreprises

Monsieur le Ministre,

Qu'il nous soit permis dans un premier temps de vous féliciter pour votre récente nomination à titre de nouveau Ministre du Revenu du Québec. Au fil des années, une saine collaboration s'est établie entre le Ministère et le Barreau du Québec sur des questions de législation fiscale et d'administration de la justice. Nous sommes convaincus que cette tradition de collaboration se poursuivra dans l'intérêt général.

Dans nos lettres du 5 mai 2005 et du 29 mars 2004 dont copies ci-jointes, nous faisons connaître nos inquiétudes et nos préoccupations en ce qui concerne le transfert du registre des entreprises au ministère du Revenu et en ce qui touche le jumelage de la déclaration du revenu et de la déclaration annuelle des entreprises. Ces préoccupations sont toujours d'actualité. Toutefois, nous souhaitons par la présente vous soumettre la problématique des délais et de la fiabilité des renseignements fournis au registre.

En effet, il peut s'écouler plusieurs jours voire quelques semaines avant qu'une demande ne soit traitée ou qu'une modification ou inscription ne soit faite au registre. Cette situation amène les usagers à utiliser systématiquement les services prioritaires avec les coûts supplémentaires que cela entraîne.

Le délai d'inscription des informations au registre cause, en autres, le problème de la fiabilité et de la mise à jour des renseignements qui s'y trouvent. À cause des délais trop longs, il y a une incertitude quant à l'exactitude ou à la mise à jour des informations contenues au registre. Cette incertitude est nuisible aux transactions et aux affaires en général.

Certains de nos membres nous informent par ailleurs qu'il arrive fréquemment que les techniciens rattachés au Registre des entreprises donnent des opinions juridiques sans être membres du Barreau. Si le législateur a jugé nécessaire d'accorder l'exclusivité des opinions juridiques aux avocats et aux notaires, c'est essentiellement pour protéger le public.

Nous aimerions, Monsieur le Ministre, vous rencontrer pour discuter de ces questions et trouver ensemble les solutions appropriées dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de recevoir une réponse favorable à notre demande, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Bâtonnier du Québec,

Stéphane Rivard

SR/cb
Réf. : 0302